



PLAN D'OPERATIONS PAR PAYS

Pays : République de Guinée

Année de Planification : 2006

Partie I: PRESENTATION GENERALE

1. Protection et environnement opérationnel socioéconomique

La Guinée qui est frontalière de six pays dont le Liberia, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone héberge, à la fin de 2004, un total de 145 569 réfugiés repartis comme suit : 84 592 réfugiés dans les camps (76 670 Libériens, 4 651 Ivoiriens et 3 261 Sierra Léonais), 49 015 réfugiés en dehors des camps (48 030 Libériens et 885 Sierra Léonais), 5 745 réfugiés urbains de diverses nationalités et 6 317 demandeurs d'asile.

Pour des raisons pratiques et après évaluation conjointe faite avec les partenaires au début de Mars 2005, le chiffre retenu de la population réfugiée vivant dans les camps de la Guinée est de 85 000. Les camps de Nzerekore (Kouankan, Laine et Kola) hébergent 60 500 réfugiés Libériens et 200 réfugiés Sierra Léonais ainsi que 4 100 réfugiés Ivoiriens au camp de transit de Nonah. Ceux de Kissidougou (Kountaya/Telikoro) hébergent 18 500 réfugiés Libériens et 1 700 réfugiés Sierra Léonais à Boreah.

Le Programme de 2006 est préparé essentiellement en fonction de l'accélération du rapatriement facilité en 2005 d'environ 55 000 réfugiés Libériens vivant dans les camps.

En effet, la situation au Liberia s'est considérablement améliorée depuis la signature à Accra, le 18 août 2003, d'un Accord de Paix et suite au déploiement au Liberia, en 2004, d'une mission de maintien de la paix (UNMIL) composée de 15 000 personnes. Le processus de désarmement et de démobilisation a été achevé dans tous les comtés du Liberia déclarés, du reste, en sécurité et prêts à accueillir les rapatriés. Notons cependant que la réinsertion des personnes démobilisées n'est pas encore effective suite à quelques contraintes financières que rencontre le Liberia.

Le renforcement des capacités de réintégration des déplacés internes et des rapatriés et la consolidation du processus de paix par le Gouvernement National de Transition qui prépare les élections libres et démocratiques prévues pour octobre 2005 sont autant des raisons qui permettent d'espérer un avenir paisible au Liberia et d'encourager, tel que prévu dans le COP 2005, le retour des réfugiés Libériens dans leur pays d'origine pour participer à sa reconstruction.

La situation en Côte d'Ivoire est, par contre, toujours instable et fragile. Les relations entre les représentants de différentes tendances politiques et le gouvernement sont toujours tendues. La présence des casques bleus dans le pays et la mise sur pied d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont des éléments positifs mis en place depuis la signature de l'accord de Marcoussis. Avec les pressions de la Communauté Internationale et le rôle économique et stratégique que joue la Côte d'Ivoire dans la Sous Région, une lueur d'espoir est permise en 2006. Ainsi, le HCR projette, si la situation socio politique le permet, le rapatriement facilité d'environ 2 000 réfugiés Ivoiriens de la Guinée qui auront exprimé leur volonté de retourner en Côte d'Ivoire et le transfert des autres dans le camp de Kola ou une assistance multisectorielle de base sera fournie. L'examen des cas de réinstallation sera poursuivi au cas par cas en faveur de ceux qui répondent aux critères et la réinstallation d'un groupe d'Ivoiriens n'est pas à exclure si le profilage effectué en 2005 montre qu'une catégorie d'individus remplit les critères de réinstallation.

Pour les 3 261 cas résiduels des réfugiés Sierra Léonais actuellement dans le camp de Boreah à Kissidougou et aux alentours, l'année 2006 sera celle de l'achèvement de leur intégration locale effective en Guinée.

La protection et la réhabilitation de l'environnement affecté par la présence massive des réfugiés seront assurées dans les camps et dans leurs alentours dans le cadre de la transition à l'aide au développement.

En Guinée, le Président en exercice, le Général Lansana Conté est, au début de l'année 2005, à son troisième mandat de sept ans. En novembre 2004, un nouveau Premier Ministre, M. Cellou Dalein Diallo, reconnu comme étant un technocrate de grande expérience a été nommé en remplacement de l'ancien Premier Ministre M. François Louseny Fall, qui a démissionné en avril 2004, deux mois après sa nomination. Le nouveau Premier Ministre, dès sa prise de fonction a repris le dialogue avec les principaux partis politiques dans un souci de répondre à la demande de la communauté internationale pour une ouverture politique d'ordre pluriel en Guinée.

Par décret présidentiel No 075 du 26/11/2004, le Président du Bureau National de Coordination de l'assistance aux Réfugiés (BNCR) a été nommé Chef de Service National d'Actions Humanitaires (SENAH). Ce service du Ministère de l'Administration du Territoire inclut désormais en son sein le BNCR. Il convient enfin de noter que suite à la pression de la Communauté Internationale et plus particulièrement de l'Union Européenne, la Guinée a pris des engagements pour tout mettre en œuvre afin de relever sensiblement le niveau de croissance économique et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la population guinéenne et des réfugiés vivant en Guinée.

C'est dans ce contexte que le HCR en République de Guinée poursuivra, en 2006, la mise en œuvre de ses programmes de protection internationale et d'assistance en faveur des réfugiés Libériens, Ivoiriens, Sierra Léonais et autres personnes relevant de son mandat. Pendant que le rapatriement volontaire sera organisé, tous les réfugiés vivant dans les camps continueront de bénéficier d'une assistance matérielle multisectorielle de base en plus de la protection internationale pourvue même à ceux qui vivent en dehors des camps. Ils participeront aux activités mises en œuvre dans différents secteurs afin d'augmenter leur capacité d'autosuffisance.

A tous les niveaux, la participation des femmes, des filles et des garçons sera requise afin que leurs droits soient respectés. Les réfugiés extrêmement vulnérables vivant en dehors des camps continueront de bénéficier de soins médicaux gratuits et d'assistance matérielle et de subsistance de base. Certains cas individuels seront assistés au cas par cas sur une base ponctuelle. L'accessibilité aux institutions juridiques locales sera renforcée en vue de prévenir au mieux les risques de violation des droits des réfugiés. De même, afin que tous les réfugiés recevant l'assistance du HCR ou connus du HCR puissent bénéficier d'une solution durable adéquate, il sera poursuivi, en 2006, le système de mise à jour de la base des données et de vérification continues mis en place en 2005. La documentation des réfugiés sera aussi poursuivie de même que l'utilisation généralisée du logiciel ProGres par tous ceux qui reçoivent les réfugiés afin que tous les événements qui parsèment la vie d'un réfugié soient saisis dans la base de données (données biographiques, ethnie, région d'origine, conjoint et dépendants, détermination de statut, formes d'assistance reçue, photo, incidents de protection, solutions durables identifiées, etc.) pour un profilage fiable.

2. Buts opérationnels et potentialités de solutions durables

- Assurer la protection internationale et l'assistance en faveur des réfugiés Libériens, Ivoiriens, Sierra Léonais et urbains de diverses nationalités en tenant compte, dans toutes les opérations, des spécificités liées au genre et à l'âge, des besoins particuliers de certains bénéficiaires, et des risques que peuvent courir certains réfugiés plus vulnérables que d'autres, avec une attention particulière sur le VIH/SIDA et les MST.

- Poursuivre la prévention et la lutte contre les violences liées au sexe et au genre (SGBV), renforcer les structures communautaires des groupes avec besoins spécifiques y compris les personnes âgées et mettre en œuvre les 5 priorités du Haut Commissaire pour les femmes réfugiées.
- Promouvoir activement le rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité de 15 000 réfugiés Libériens et faciliter celui de 2 000 réfugiés Ivoiriens en fonction de l'évolution de la situation socio politique en Côte d'Ivoire et s'assurer que ce rapatriement respecte les procédures établies en matière d'enregistrement, d'échange de données entre le pays d'asile et le pays d'origine, de délivrance des formulaires d'enregistrement pour le rapatriement, de protection des mineurs non accompagnés et autres réfugiés à besoins spécifiques, de vérification continue de la base de données afin de minimiser les recyclages.
- Veiller à ce que les arrivées, les naissances, les décès et les départs soient progressivement et continuellement enregistrés pour garder à jour les statistiques et maintenir une base de données fiable (ProGres).
- Veiller à ce que les standards minimums recommandés dans l'assistance humanitaire soient garantis dans les secteurs de base tels que l'alimentation, l'eau et l'assainissement, la santé et la nutrition ainsi que les abris et les services communautaires.
- Renforcer la sécurité des réfugiés dans et autour des camps à travers les Brigades Mixtes de Sécurité mises à la disposition du HCR par le Gouvernement et s'assurer du remplacement périodique et de la formation des éléments en service.
- Initier l'intégration locale des réfugiés Libériens en juillet 2006 qui ne veulent pas être rapatriés en tenant compte des leçons apprises de l'intégration locale des réfugiés Sierra Léonais et se désengager définitivement de ces derniers en juin 2006.
- Encourager le partenariat actif et l'apport d'autres sources de financement que le HCR avec les ONGs internationales et nationales ainsi que les Agences du Système des Nations Unies tout en renforçant les capacités des institutions locales (SENAH/BNCR) pour que progressivement elles assument leur rôle fondamental dans la Protection et l'assistance aux réfugiés en République de Guinée et dans la transition de l'assistance humanitaire au programme de développement.
- Assurer la protection de l'environnement dans les camps et leurs alentours et réhabiliter les zones affectées par la présence massive des réfugiés.
- Poursuivre, au cas par cas, l'examen des dossiers de demande de réinstallation individuelle en faveur d'environ 1000 réfugiés vivant dans les camps en donnant priorité aux vulnérables tels que les femmes seules et les personnes âgées sans appui familial ou de la communauté et, éventuellement, proposer la réinstallation d'un groupe de réfugiés Ivoiriens identifiés suite à un profilage effectué en 2005.
- Poursuivre l'éducation primaire en faveur de tous les enfants réfugiés en âge de scolarité.
- Veiller au respect du Code de conduite par le personnel humanitaire du HCR et ses partenaires tant du Système des Nations Unies que des ONGs.